

# Règlement

## **Art 1 : Organisateur**

L'épreuve nocturne La Cavanight est organisée par les coureurs et marcheurs Cavanacois.

## **Art 2 : Parcours**

Le départ et l'arrivée ont lieu devant le foyer de Cavanac. Le parcours de la Cavanight est constitué de trois boucles en nocturne sur 10 kms sur la commune de Cavanac .

Pour des raisons de sécurité, l'usage d'une frontale est obligatoire.

La direction de l'épreuve se réserve le droit de modifier les parcours, l'heure de départ ou d'annuler les épreuves en cas de force majeure.

## **Art 3 : Ravitaillement**

Les courses comportent un point de ravitaillement liquide sur les parcours.

Aucun gobelet ne sera distribué au ravitaillement ni à la buvette, des écocup seront offertes aux participants et en vente.

Il est strictement interdit de jeter des déchets de toute nature que ce soit en dehors des points prévus à cet effet. Toutes infractions dûment constatées par les membres de l'organisation entraîneront l'exclusion immédiate de la course.

## **Art 4 : Public**

La Cavanight est ouvert aux licenciés fédérations avec notion compétition et aux non licenciés (sous réserve d'une présentation d'un certificat médical datant de moins d'un an le jour de la course avec la mention course à pied en compétition).

Il est réservé aux coureurs cadets à vétérans (masculin et féminin).

## **Art 5 : Résultat**

Proclamation des résultats et remise des prix aura lieu au foyer.

Les résultats seront également disponibles sur le site de la course :

## **Art 6 : Certificat médical ou licence**

Conformément à la loi 99-223 du 23 mars 1999, relative à la protection de la santé des sportifs et à la lutte contre le dopage, la participation à La Cavanight est subordonnée à la présentation d'une licence sportive de l'année en cours.

Pour les non licenciés, la présentation d'un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition, datant de moins d'un an à la date de l'épreuve ou de sa photocopie, est obligatoire. Cette pièce sera gardée par l'organisation.

## **Art 7 : Assurance**

Un contrat de responsabilité civile a été souscrit auprès de notre assureur MAIF.

Les coureurs participent à cette épreuve sous leur propre responsabilité, Ils renoncent à faire valoir des droits à l'égard des organisateurs, quel que soit le dommage éventuellement subi, ainsi que pour les objets perdus ou dérobés.

Les concurrents devront respecter le code de la route et se conformer aux règlements FFA en matière de course hors stade.

L'organisation se dégage de toute responsabilité en cas d'accident.

## **Art 8 : Médical**

La sécurité des parcours est assurée par une antenne médicale et des signaleurs

## **Art 9 : Dossards**

Les dossards sont à retirer au foyer de Cavanac, le samedi 14 Septembre 2019 à partir de 18h30.

Le dossard doit être apposé sur la poitrine dans son intégralité (épingle à nourrice non fourni).

Le non-respect de ce règlement entraînera la disqualification du coureur.

En cas d'abandon, le concurrent remettra impérativement son dossard soit à un poste de ravitaillement, soit aux signaleurs, soit à l'arrivée.

Ne quittez jamais la course sans prévenir l'organisation.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

### **Art 10 : Engagements**

Le tarif des inscriptions est pour :

-la cavanight à 10€ jusqu'au 6/09 puis passe à 13€

-la course enfant à 2€

### **Tous les Participants à la Cavanight s'engagent à respecter le présent règlement par le simple fait de leur inscription.**

L'inscription n'est possible que via le site internet :

[www.chronostart.com](http://www.chronostart.com) ou le soir même avec une majoration du tarif

### **Toute inscription est définitive et aucun remboursement ne sera effectué en cas de désistement de l'athlète.**

L'inscription ne sera validée que si un N° licence FFA valide ou un certificat médical de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition datant de moins d'un an à la date de la course est fourni.

Le nombre total de participants est limité à 300.

### **Art. 11 : Droit à l'image**

De par sa participation à la course, chaque concurrent autorise expressément le C.M.C (ou ses ayants droit tels que partenaires et média) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive, en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de l'épreuve et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour la durée la plus longue prévue par la loi, les règlements, les traités en vigueur, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

### **Art 12 : Récompenses**

Un cadeau sera remis à l'ensemble des participants au retrait du dossard.

Ainsi qu'une récompense aux 3 premiers hommes, 3 premières femmes, premier et première de chaque catégorie (Juniors, Espoirs, Seniors, et Vétérans 1, 2, 3 et 4) sans cumul possible.

De plus le premier coureur à finir la première boucle gagnera un jambon sous réserve de terminer la course.

### **Art 13 : Horaires**

L'heure limite des retraits de dossard est fixée à 20h15.

Le départ de la course aura lieu à 20h30.

### **Art 14 : Course enfant**

Les courses enfant sont constituées de plusieurs boucles dans le village.

Distances :

-Enfants 6 – 10 ans : 950 m

-Enfants 11 – 15 ans : 1950 m

L'inscription s'effectuera au foyer avant 19h15 au tarif de 2€.

Une récompense sera offerte à tous les enfants .

Il n'y aura pas de podium cette année ainsi pas besoin de certificat médical, une décharge parental suffira.

Chaque enfant doit être accompagné et sous la surveillance d'un adulte. Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents, qui ne pourront engager en aucun cas de poursuites envers les organisateurs.